



Lettre agressive d'un huissier

Par **aline**, le **22/09/2012 à 12:22**

Bonjour,

voilà j'ai reçu une lettre d'huissier suite à un incident de paiement que je ne conteste pas. Elle concernait deux factures de centre aéré que j'avais tardé à payer suite à des difficultés financières. J'avais également 2 mois de cantine en retard, et que toutes ces factures sont gérées par le Trésor Public, donc par des numéros d'ordre. Lorsque la première lettre d'huissier est arrivée, concernant le centre aéré, j'avais déjà fait partir un chèque au trésor public en règlement d'une partie de ma dette, mais je ne savais pas lesquelles. J'ai donc attendu de voir lesquelles avaient été soldées. le mois d'après, j'ai réglé ce qu'il me restait à payer donc mes factures de centre aéré, mais entre temps j'ai reçu une relance de l'huissier m'indiquant de régler, "avant le" MAIS SANS LA DATE...(genre de détail qui me met hors de moi, quel manque de sérieux pour une personne qui après me donnera des leçons.....) ayant des soucis personnels et sachant que le traitement de mon chèque était en cours au trésor public, je n'ai pas contacté cet huissier au ton méprisant. Quelle ne fut pas ma surprise de recevoir une lettre alors que mon chèque était débité depuis une semaine. Lettre digne d'une société de recouvrement des plus minable MADAME, MA PATIENCE A DES LIMITES, FAUTE PAR VOUS DE M ADRESSER UN ACOMPTÉ IMPORTANT SOUS 48H DERNIER DELAI, NE SOYEZ PAS ETONNE DES SUITES. JE VOUS AUREZ PREVENU. Veuillez agréer, bla bla bla... Cet huissier peut il se permettre de me parler comme cela? ce ton méprisant et plus qu'infantilisant est pour moi inadmissible pour une personne "assermentée" et représentant selon lui la loi....